

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TEX/W/5

21 juillet 1972

Distribution spéciale

Groupe de travail du commerce des textiles

COMPTE RENDU DE LA PREMIERE REUNION

tenue les 10 et 11 juillet 1972

Note du secrétariat

1. Le Groupe de travail a tenu sa première réunion les 10 et 11 juillet 1972 sous la présidence de M. Olivier Long. Aux membres du Groupe s'étaient joints des observateurs de certaines parties contractantes et de certaines organisations gouvernementales (voir TEX/W/4). Le débat sur les principaux points examinés est résumé ci-après.

Composition du Groupe de travail

2. Le Conseil était convenu que tous les pays intéressés auraient la faculté de faire partie du Groupe. A la date du 10 juin, 38 parties contractantes (et la Commission de la CEE) ainsi que les trois pays participants à l'Accord concernant les textiles de coton qui ne sont pas parties contractantes à l'Accord général, avaient fait connaître leur désir de siéger au Groupe de travail (voir L/3716/Add.1).

3. Le Groupe a été **prié** de déterminer s'il convenait d'inviter d'autres pays qui ne sont pas parties contractantes à participer à ses travaux. Aucune proposition spécifique n'ayant été faite à cet égard, le Groupe est convenu de laisser la question en suspens afin de pouvoir examiner à sa prochaine réunion les propositions qui seraient éventuellement présentées.

Structure et portée de l'étude

4. Il a été noté que la première tâche du Groupe de travail consistait à élaborer, dans le cadre de son mandat et à la lumière des débats du Conseil, un programme de travail détaillé, et à définir la portée de son étude. Le Groupe de travail disposait d'une note du secrétariat (TEX/W/1), établie sur la base des suggestions du Directeur général au Conseil (voir C/W/202/Rev.1), ainsi que des observations et des propositions spécifiques formulées par des représentants lors de réunions du Conseil et dont font état les documents C/N/77 et 78. Le Groupe de travail a également reçu, pendant sa réunion, des propositions écrites de la délégation des Etats-Unis (TEX/W/2) et de celle du Japon (TEX/W/3).

5. Au cours du débat, un grand nombre de membres du Groupe de travail ont présenté des observations et exprimé leurs avis sur divers éléments du programme, en particulier sur les points suivants: la portée géographique de l'étude, l'éventail de produits à

considérer, l'importance économique de l'industrie des textiles pour les pays en voie de développement, le préjudice comme critère de protection de l'industrie nationale, le rôle du facteur prix dans l'évolution des échanges, la concentration des exportations sur certains marchés, la poussée des exportations de produits déterminés, le taux de croissance de ces exportations, etc. Des membres ont également formulé des suggestions concernant la méthodologie de l'étude et, par exemple, l'unité de mesure à employer, les années précises pour lesquelles des statistiques devront être fournies, la question de savoir si des questionnaires devront être utilisés, etc.

6. Résumant le débat, le Président a fait observer que les propositions écrites dont disposait le Groupe de travail (TEX/W/1, 2 et 3) et les observations et suggestions qui venaient d'être faites par des membres semblaient constituer des lignes directrices suffisantes pour permettre au secrétariat d'entreprendre l'élaboration d'un projet d'étude à soumettre à l'examen du Groupe de travail. L'importance relative à accorder à chaque partie de l'étude et le degré de détail de l'analyse de certaines questions pourront être déterminés à mesure que l'étude sera élaborée, compte tenu des données disponibles. Les membres du Groupe de travail auront la possibilité de formuler leurs observations sur la façon dont le secrétariat procédera et le Groupe pourra donner de nouvelles directives¹ lorsqu'il aura examiné, en septembre, la première tranche du projet d'étude.

Dispositions concrètes en vue de l'étude

7. Considérant que le Conseil souhaite recevoir le rapport du Groupe de travail avant la fin de l'année, quelques membres ont souligné combien il importait que le secrétariat, le Groupe de travail et tous les gouvernements concernés fassent le nécessaire sans tarder. D'autres ont fait observer qu'une étude complète et en profondeur serait peut-être difficile à réaliser dans ce délai. Compte tenu de ces avis, il a été convenu que le secrétariat devait entreprendre immédiatement le rassemblement des renseignements nécessaires et l'élaboration du projet d'étude. Pour réunir ces renseignements, il devra employer tous les moyens possibles, y compris les communications écrites, les télégrammes, les entretiens personnels et les questionnaires. Il faut espérer que tous les gouvernements et toutes les délégations coopéreront en répondant rapidement à toute demande de renseignements.

8. Afin d'éviter tout retard dans les communications, il a été convenu que tous les membres du Groupe de travail qui le jugeraient nécessaire ou souhaitable et qui seraient en mesure de le faire, désigneraient un chargé de liaison à qui seraient adressées toutes les communications relatives à l'étude. Cette personne devrait, de préférence, être bien au courant de la situation des textiles dans son pays.

9. Il a été convenu que le secrétariat s'efforcera de distribuer une première tranche du projet d'étude dans les premiers jours du mois de septembre de façon que le Groupe de travail puisse se réunir de nouveau vers les 18 ou 19 septembre et de nouveau vers les 17 ou 18 octobre.

¹Parmi ces nouvelles directives pourrait figurer celle d'élaborer un questionnaire au cas où les données disponibles à cette époque se révéleraient insuffisantes.